

Questions orales

Si nous nommons des fonctionnaires aux conseils d'administration de nombreux organismes ou sociétés de la Couronne, c'est justement pour qu'ils y représentent les intérêts de l'État et qu'ils transmettent les renseignements ainsi obtenus au gouvernement, pour qu'il puisse mieux s'acquitter de la mission qu'il s'est donnée de travailler pour le bien général des Canadiens.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous informe donc qu'à son avis il n'y a pas de lignes directrices. Il se souviendra que le 18 octobre 1976, il écrivait au leader du gouvernement à la Chambre pour lui exposer les principes à respecter par les titulaires d'emplois publics. Voici ce qu'il écrivait:

Les personnes qui exercent ou ont exercé des fonctions publiques doivent veiller à ce que leur conduite ne puisse faire douter de l'objectivité et de l'impartialité des services de l'État, ni donner aux citoyens l'impression que des particuliers ou des groupes quelconques bénéficient d'un traitement de faveur.

Le premier ministre n'estime-t-il pas que cette règle, à laquelle il attachait je pense un certain sérieux, ne répond pas au cas des sous-ministres siégeant à un conseil d'administration de société de la Couronne? S'il est de cet avis, le premier ministre veut-il envisager d'adopter des lignes directrices correspondant au cas des sous-ministres qui siègent au conseil d'administration d'une société de la Couronne, pour éviter à ces sous-ministres, et en particulier à celui des Finances, d'être mis par le gouvernement dans une situation désagréable de conflit d'intérêts, fût-elle simplement apparente?

M. Trudeau: Évidemment, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à l'époque, les directives s'appliquent aux sous-ministres et autres hauts fonctionnaires. Je ne vois pas quel argument le député peut tirer de l'application de ces directives au cas particulier auquel il fait allusion.

Ces directives ont été rédigées dans le but d'empêcher un fonctionnaire de faire valoir ses propres intérêts, au détriment des intérêts du gouvernement ou à l'avantage d'une tierce partie indépendante du gouvernement. Dans notre esprit, nous créons les sociétés de la Couronne et les agences gouvernementales dans le but de servir l'intérêt public, et nous ne voyons là aucun conflit avec des directives qui pourraient exister. Je sais bien que le parti conservateur ne défend pas les mêmes principes.

* * *

L'ÉNERGIE**LE PRIX DU PÉTROLE BRUT**

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'une hausse de \$1 du prix du pétrole brut le 1^{er} janvier effacerait complètement les effets anti-inflationnistes de la réduction de 25 p. 100 de la taxe sur les ventes des fabricants annoncée dans le budget fédéral, et étant donné d'autre part que le ministre de l'Énergie de l'Ontario semble maintenant opposé à une hausse du prix du pétrole brut, je me demande si, jouissant de cet appui, le ministre mènera à bien sa campagne en vue de faire annuler

cette augmentation de prix du pétrole brut réclamée par l'Alberta.

• (1452)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis très surpris d'apprendre que le ministre de l'Énergie de l'Ontario se dit maintenant favorable à la politique du gouvernement fédéral qui consiste à ne pas augmenter le prix du pétrole le 1^{er} janvier. Les ministres de l'Énergie des autres provinces qui participaient à cette conférence en seront d'autant plus surpris qu'ils ont fortement insisté pour que nous augmentions le prix du pétrole le 1^{er} janvier comme prévu.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX**

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se trouve à Toronto aujourd'hui pour expliquer à ses homologues des provinces pourquoi le ministre des Finances a unilatéralement annulé l'entente relative au financement global des services sociaux. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'à son avis, il n'existait aucune entente de ce genre entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Dans ce cas, pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle présenté à la Chambre un bill basé sur ces discussions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député fait allusion à la question qu'il m'a posée la semaine dernière, sans doute constatera-t-il qu'il parlait notamment de l'accord conclu. Bien sûr, les négociations se sont poursuivies entre les ministres fédéral et provinciaux pendant plusieurs semaines, voire pendant des mois. Nous nous préparions à présenter ce bill. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a pris l'initiative de présenter cette mesure novatrice. Mais cette mesure va coûter fort cher. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont fait savoir aux provinces que le taux de croissance des paiements de transfert était de 13 p. 100 par année, qu'il était trop élevé et qu'il fallait chercher à le réduire.

Nous avons examiné différents domaines sur lesquels nous nous entendons avec les provinces pour voir si nous ne pourrions pas réduire le taux de croissance, non pas de notre propre chef, mais avec le concours des provinces. C'est parce que les provinces ont refusé de collaborer avec le gouvernement fédéral, alors qu'il cherche à ramener le taux de croissance à 13 p. 100 par année, que nous avons décidé de suspendre la mise en œuvre des projets, des entreprises et des programmes qui n'ont pas encore été réalisés. C'est la position adoptée par le ministre. Nous pensons toujours qu'il s'agit d'un bon programme. Nous aimerions faire avancer l'étude de ce bill si les provinces et l'opposition voulaient bien nous aider à diminuer le taux de croissance dans d'autres secteurs.